

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Groupe des Assurances de Tunisie « GAT »

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société « GAT » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Nouredine HAJJI (*AMC Ernest & Young*) & M Walid Ben SALAH (*FINOR*).

Annexe n°1

Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	A.1	10 020 759	(8 384 533)	1 636 225	1 348 231
AC11 Investissements de recherche et développement		10 020 759	(8 384 533)	1 636 225	1 348 231
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A.1	31 880 134	(20 955 196)	10 924 938	10 402 990
AC21 Installations techniques et machines		26 179 463	(17 637 048)	8 542 415	8 220 971
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		5 642 951	(3 318 148)	2 324 803	2 139 565
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		57 720	-	57 720	42 454
AC3 Placements	A.2	430 289 254	(25 513 455)	404 775 799	395 614 951
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés		66 815 455	(19 549 643)	47 265 812	48 058 256
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 920 986	(15 797 673)	5 123 313	5 345 337
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		28 514 853	(3 751 970)	24 762 883	25 333 302
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		17 379 617	-	17 379 617	17 379 617
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		47 282 261	-	47 282 261	32 290 061
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		47 282 261	-	47 282 261	32 290 061
AC33 Autres placements financiers		313 414 992	(5 963 812)	307 451 179	313 060 151
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		108 994 979	(5 963 812)	103 031 167	95 252 139
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		124 920 013	-	124 920 013	118 430 013
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		79 500 000	-	79 500 000	99 378 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		2 776 546	-	2 776 546	2 206 482
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		-	-	-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A.3	46 062 394	-	46 062 394	44 083 910
AC510 Provisions pour primes non acquises		13 025 836	-	13 025 836	11 784 913
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		33 036 559	-	33 036 559	32 298 997
AC6 Créances	A.4	108 426 714	(46 657 146)	61 769 568	62 053 351
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		87 723 196	(45 683 590)	42 039 605	40 541 345
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	8 177 517	-	8 177 517	7 754 087
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	55 805 986	(39 919 627)	15 886 359	18 789 920
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729	13 997 338
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A.4.4	15 937 056	-	15 937 056	17 637 453
AC63 Autres créances	A.4.5	4 766 462	(973 556)	3 792 906	3 874 552
AC631 Personnel		655 944	(148 625)	507 318	533 900
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		583 890	-	583 890	767 092
AC633 Débiteurs divers		3 526 629	(824 931)	2 701 698	2 573 560
AC7 Autres éléments d'actif	A.5	32 477 246	(2 294 720)	30 182 526	27 377 407
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	10 966 102	(2 294 720)	8 671 382	6 296 829
AC721 Frais d'acquisition reportés		15 930 060	-	15 930 060	15 625 083
AC73 Comptes de régularisation actifs	A.5.2	5 581 084	-	5 581 084	5 455 496
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 576 902	-	4 576 902	4 364 102
AC733 Autres comptes de régularisation		1 004 182	-	1 004 182	1 091 393
Total des actifs		659 156 501	(103 805 050)	555 351 451	540 880 841

Annexe n°2

Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		62 653 116	52 447 150
CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5 Résultat reporté		4 593 295	3 259 627
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		117 335 711	105 796 077
CP6 Résultat de l'exercice		27 799 140	25 258 668
Total des capitaux propres avant affectation	CP1	145 134 851	131 054 745
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	15 977 451	20 959 629
PA23 Autres provisions		15 977 451	20 959 629
PA3 Provisions techniques brutes	P2	325 611 270	312 344 793
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	73 328 494	65 598 434
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	242 047 389	236 631 034
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		7 569 792	6 832 781
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		667 208	675 940
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	1 998 386	2 606 604
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P3	42 648 145	40 949 205
PA6 Autres dettes	P4	17 127 480	25 923 533
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P4.1	6 454 336	6 057 610
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 454 336	6 057 610
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 152	55 152
PA63 Autres dettes	P4.3	10 617 993	19 810 772
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		4 050	4 050
PA632 Autres Dettes		727 702	901 140
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	5 768 452	15 069 927
PA634 Créiteurs divers	P4.3.2	4 117 789	3 835 655
PA7 Autres passifs	P5	8 852 254	9 648 935
PA71 Comptes de régularisation passif		8 852 254	9 648 935
Total des passifs		410 216 600	409 826 096
Total des capitaux propres et passifs		555 351 451	540 880 841

Annexe n°3

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2024		Exercice clos le 31/12/2023	
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquisées	249 078 700	(44 007 644)	205 071 056	207 146 272
PRNV11 Primes émises et acceptées	256 808 761	(45 248 566)	211 560 194	213 031 854
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(7 730 061)	1 240 923	(6 489 138)	(5 885 583)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	18 477 739		18 477 739	18 717 714
PRNV2 Autres produits techniques	197 360		197 360	291 567
CHNV1 Charges de Sinsitres	(155 063 368)	8 676 712	(146 386 655)	(150 329 148)
CHNV11 Montants payés	(149 090 077)	7 944 854	(141 145 223)	(151 535 508)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(5 973 290)	731 858	(5 241 432)	1 206 360
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	611 911	-	611 911	38 834
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes	(5 392 081)	2 790 674	(2 601 407)	(298 870)
CHNV4 Frais d'exploitation	(53 378 358)	10 669 127	(42 709 231)	(41 047 353)
CHNV41 Frais d'acquisition	(48 987 999)		(48 987 999)	(51 191 839)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	304 977		304 977	3 323 340
CHNV43 Frais d'administration	(4 695 336)		(4 695 336)	(4 336 762)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		10 669 127	10 669 127	11 157 908
CHNV5 Autres charges techniques	(6 072 507)		(6 072 507)	(8 595 940)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-		-	-
Résultat Technique Non Vie	48 459 397	(21 871 130)	26 588 267	25 923 076

Annexe n°4

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 31/12/2023
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes		2 962 630	(129 144)	2 833 486	4 469 100
PRV11 Primes émises et acceptées		2 962 630	(129 144)	2 833 486	4 469 100
PRV2 Produits de placements		175 589	-	175 589	176 498
PRV21 Revenus des placements		175 589	-	175 589	176 498
PRV3 Plus values non réalisées sur placements		-	-	-	-
PRV4 Autres produits techniques		7 400	-	7 400	8 869
CHV1 Charges de sinistres		(1 338 448)	90 287	(1 248 161)	(2 379 354)
CHV11 Montants payés		(1 891 690)	84 583	(1 807 106)	(1 681 993)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		553 241	5 704	558 945	(697 361)
CHV2 Variation des Provisions Techniques		8 732	-	8 732	(11 898)
CHV22 Autres provisions techniques		8 732	-	8 732	(11 898)
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		(99 425)	-	(99 425)	(91 882)
CHV4 Frais d'exploitation		(475 501)	-	(475 501)	(616 122)
CHV41 Frais d'acquisition		(421 357)	-	(421 357)	(559 275)
CHV43 Frais d'Administration		(54 143)	-	(54 143)	(56 847)
CHV5 Autres charges techniques		(62 110)	-	(62 110)	(147 868)
CHV9 Charges de placements		(17 581)	-	(17 581)	(17 747)
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(17 581)	-	(17 581)	(17 747)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique		-	-	-	-
Résultat Technique Vie		1 161 286	(38 857)	1 122 429	1 389 597

Annexe n°5

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Résultat Technique de l'assurance Non Vie		26 588 267	25 923 076
Résultat Technique de l'assurance Vie		1 122 429	1 389 597
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		29 355 050	29 166 396
PRNT11 Revenus des placements		29 355 050	29 166 396
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		(2 939 193)	(2 932 692)
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(2 939 193)	(2 932 692)
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		-	-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		(18 477 739)	(18 717 714)
PRNT2 Autres produits non techniques		1 627 022	2 661 919
CHNT3 Autres charges non techniques		(887)	(24 456)
Résultats provenant des activités ordinaires		37 274 950	37 466 127
CHNT4 Impôts sur le Résultat		(9 475 810)	(12 207 459)
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		27 799 140	25 258 668
PRNT4 Gains extraordinaires		-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires		-	-
Résultat Net de l'exercice		27 799 140	25 258 668
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		-	-
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		-	-
Résultat net après modifications comptables		27 799 140	25 258 668

Annexe n°6

Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Total Engagements reçus		1 626 757	1 513 000
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage		554 720	554 720
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		1 072 037	958 280
Total Engagements donnés		-	-
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		-	-
Autres engagements donnés		-	-
Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires		-	-
Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		-	-
Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-	-
Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-

Annexe n°7

Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		277 749 718	281 075 466
Sommes versées pour paiement des sinistres		(134 904 254)	(139 702 862)
Encaissements des primes reçues (acceptations)			-
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			-
Commissions versées sur les acceptations			-
Décaissements de primes pour les cessions		(26 616 524)	(31 327 513)
Encaissements des sinistres pour les cessions		5 891 075	5 178 411
Commissions reçues sur les cessions			
Commissions versées aux intermédiaires		(23 032 068)	(23 241 791)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(43 287 973)	(39 578 444)
Variation des dépôts auprès des cédantes			
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		(153 672 754)	(387 665 390)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		144 567 400	375 417 621
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(54 538 070)	(45 927 560)
Produit financiers reçus		26 838 744	28 476 150
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
Autres mouvements		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		18 995 295	22 704 087
Flux de trésorerie provenant de l'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(3 332 820)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation et hors exploitation		-	(11 385 200)
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-	-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(3 332 820)	(11 385 200)
Flux de trésorerie provenant du Financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions		(13 323 683)	(13 499 202)
Encaissements provenant d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts		-	-
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		-	-
Total des Flux de trésorerie provenant du financement		(13 323 683)	(13 499 202)
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
		-	-
Variation nette de la trésorerie		2 338 792	(2 180 315)
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période		8 627 310	10 807 625
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période		10 966 102	8 627 310

Notes aux états financiers

NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable,

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers,

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relatives aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relatives aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

II, LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON-VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs, Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours, Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période,

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements,

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable,

2.2 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises,

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif, La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat,

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises,

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice,

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier,

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures, Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés, La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer,
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan, Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan,
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine, Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres, Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer,
- La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :
 - Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile,
 - Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile,
 - Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile,
 - Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile,

- Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier,
- Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :
- Evaluation dossier par dossier,
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs,
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs,

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue,

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes,
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc.

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), GAT ASSURANCES procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres,

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue,

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, GAT ASSURANCES adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- L'existence de tiers ;
- L'existence d'un cas de rejet ou non ;
- Les garanties du contrat ;
- La responsabilité de notre assuré ;
- La nature des pièces justificatives fournies ;
- Les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés,

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas,

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée,

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client, un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles : sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur),

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit, L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%),

Individuel accident : ouverture à 100DT, Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré,

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise,

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : GAT ASSURANCES confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytiques de répartition des charges (par nature / par destination),

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER) :

Définition (Réf : NCT 29) :

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie,

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale,

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

GAT ASSURANCES calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie,

Description de l'applicatif utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported), Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge, Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarios.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non-vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT ASSURANCES :

Méthode D'évaluation de Provision pour Participation Aux Bénéfices de L'assurance Santé

GAT Assurances procède par :

1. Élaborer un compte de résultat des contrats avec clause PB
2. Déterminer le montant de PB relatif à chaque contrat d'assurance dont le résultat est positif :
 $\text{Résultat}(N) > 0 \Rightarrow \text{PB}(N) = \text{taux PB} * \text{Résultat}(N)$
Le taux de PB est fixé dans les conditions particulières des contrats d'assurances.
3. Mettre à jour la provision pour PB relative aux exercices antérieurs non crédités aux assurés.
4. Déduire la provision pour PB à l'arrêté final des comptes :
 $\text{Provision PB} = \text{provision PB}(N) + \text{provision PB (des exercices antérieurs)}$

Méthode D'évaluation de Provision pour Participation Aux Bénéfices des autres branches

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, GAT ASSURANCES utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations bénéficiaires.

Méthode D'évaluation De Provision Pour Ristournes De L'assurance Santé

GAT Assurances procède par :

5. Élaborer un compte de résultat des contrats Gestion Pour Compte
6. Déterminer le montant de ristourne relatif à chaque contrat d'assurance dont le résultat est positif :
 $\text{RIST}(N) = \text{Prime} - \text{Charge de sinistre} - \text{frais de gestion}$
7. Mettre à jour la provision pour ristourne relative aux exercices antérieur non payés aux assurés.
8. Constater la provision pour ristourne à l'arrêté final des comptes :

$\text{Provision pour RIST} = \text{Provision pour RIST}(N) + \text{Provision pour RIST (des exercices antérieurs)}$

Méthode D'évaluation de Provision pour Ristournes des autres branches

Pour la partie provisions pour Ristournes des autres branches, GAT ASSURANCES utilise une méthode de projection des cadences de ristournes par branche d'assurance :

1. Effectuer la triangulation des ristournes par branche d'assurances.
2. Analyser la cadence de ristournes et déterminer la méthode de projection.
3. Appliquer la méthode de projection déterministe aux triangles de ristournes.
4. Déterminer l'évaluation à l'ultime

3. Autres provisions :

3.1 Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre,

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Le GAT utilise, pour toutes les branches, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser

3.2 Provisions mathématiques des rentes**Définition :**

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice,

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Méthodologie GAT ASSURANCES :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit,

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des créditaires, l'âge du créditaire est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance,

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisée en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle,

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel,

La valeur de rachat proposée par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

3.3 Provision pour risques en cours**Définition :**

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats,

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA, GAT ASSURANCES calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutives de la catégorie),

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances,

3.4 Provision pour égalisation :

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux,

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès,

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès,

3.5 Provision pour équilibrage :

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux,

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% du montant annuel des primes ou cotisations d'assurance nette de l'exercice.

Méthodologie GAT ASSURANCES :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent,

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient égale à 200% du montant annuel des primes nettes de l'exercice.

3.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs :

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

- Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;
- Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;
- Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler,

relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat,

3.7 Provisions pour dépréciation des créances :

A la date de la clôture, GAT ASSURANCES applique la décision du collège du CGA n°1/2021 du 1^{er} décembre 2021 fixant la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances :

- a- Créances sur les assurés :
 - 1- Les primes d'assurance objet de litiges doivent être totalement provisionnées ;
 - 2- En ce qui concerne les créances sur les assurés :
 - les créances remontant à l'année d'émission (N) sont à provisionner à hauteur de 0% ;
 - les créances remontant à l'année d'émission (N-1) sont à provisionner à hauteur de 20% ;
 - les créances remontant à l'année d'émission (N-2) et antérieures sont à provisionner en totalité (100%).
- b- Créances sur les intermédiaires :

Les primes d'assurance émises et non recouvrées par les intermédiaires sont provisionnées à 100%.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la Norme Comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charge par nature	Clés de répartition
Commissions	Affectées directement à la branche
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	Masse salariale,
Contentieux Primes	Valeur des primes en contentieux

III, Les notes aux états financiers :

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2024 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2024 sont établis selon les règles prévues par la Norme Comptable Générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan clos au 31 Décembre 2024 totalise 555 351 451 dinars contre 540 880 841 dinars au 31 Décembre 2023 accusant ainsi une augmentation de 3%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2024 à 259 347 960 dinars contre 260 984 624 dinars jusqu'au 31 Décembre 2023, accusant ainsi une légère diminution de 1 %.

La situation au 31 Décembre 2024 dégage un bénéfice net d'impôt de 27 799 140 dinars contre un bénéfice de 25 258 668 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 décembre 2024 un montant net de 404 775 799 dinars contre 395 614 951 dinars au 31 Décembre 2023, soit une augmentation de 9 160 848 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 13 266 477 dinars en passant de 312 344 793 dinars au 31 Décembre 2023 à 325 611 270 au 31 Décembre 2024.

1- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 12 561 164 dinars contre 11 751 221 dinars au 31 Décembre 2023, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Actifs incorporels	10 020 759	(8 384 533)	1 636 225	9 269 486	(7 921 255)	1 348 231
Investissements de recherche & développeme	1 279 163	(1 279 163)	0	1 279 163	(1 279 163)	0
Ressources Externes Intégration	4 126 317	(2 676 400)	1 449 917	3 427 264	(2 310 813)	1 116 451
Fonds commercial	35 000	(35 000)	0	35 000	(35 000)	0
Logiciels	4 580 279	(4 393 970)	186 308	4 528 060	(4 296 280)	231 780
			-			-
Actifs corporels d'exploitation	31 880 134	(20 955 196)	10 924 938	29 298 587	(18 895 596)	10 402 990
Installations techniques et machines	26 179 463	(17 637 048)	8 542 415	24 158 117	(15 937 146)	8 220 971
Autres installations, outillages et mobiliers	5 642 951	(3 318 148)	2 324 803	5 098 015	(2 958 451)	2 139 565
Acomptes versés et immobilisations corporell	57 720	-	57 720	42 454	-	42 454
Total	41 900 893	(29 339 729)	12 561 164	38 568 073	(26 816 852)	11 751 221

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 404 775 799 dinars contre 395 614 951 dinars au 31 Décembre 2023, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	49 435 839	(19 549 643)	29 886 196	49 435 839	(18 757 199)	30 678 639
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	17 379 617	-	17 379 617	17 379 617	-	17 379 617
Bon de trésors et obligations	124 920 013	-	124 920 013	118 430 013	-	118 430 013
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	102 753 964	(5 963 812)	96 790 151	88 482 575	(6 028 389)	82 454 186
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	53 523 276	-	53 523 276	45 098 473	(10 459)	45 088 014
Autres dépôts	79 500 000	-	79 500 000	99 378 000	-	99 378 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 776 546	-	2 776 546	2 206 482	-	2 206 482
Total	430 289 254	(25 513 455)	404 775 799	420 410 999	(24 796 047)	395 614 951

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2024 pour un montant de 46 062 394 dinars contre 44 083 910 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Part des réassureurs dans les PPNA	13 025 836	11 784 913
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	33 036 559	32 298 997
Total	46 062 394	44 083 910

Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 61 769 568 dinars contre 62 053 351 dinars au 31 Décembre 2023, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	8 177 517		8 177 517	7 754 087		7 754 087
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	55 805 986	(39 919 627)	15 886 359	54 822 458	(36 032 538)	18 789 920
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729	18 926 841	(4 929 503)	13 997 338
Créances nées d'opérations de réassurance	15 937 056	-	15 937 056	17 637 453	-	17 637 453
Personnel	655 944	(148 625)	507 318	682 525	(148 625)	533 900
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	583 890	-	583 890	767 092	-	767 092
Débiteurs divers	3 526 629	(824 931)	2 701 698	3 373 791	(800 231)	2 573 560
Total	108 426 714	(46 657 146)	61 769 568	103 964 248	(41 910 898)	62 053 351

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2024 un solde net de 8 177 517 dinars contre 7 754 087 dinars au 31 Décembre 2023. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2024	31/12/2023
Automobile	244 100	240 820
Incendie	2 249 198	1 949 448
Transport	1 900 231	1 977 678
Risques Divers	125 446	121 764
Groupe	6 207 372	5 857 368
Risques spéciaux	140 676	69 067
Responsabilité Civile	346 594	357 597
Total	11 213 616	10 573 741

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2024	31/12/2023
Automobile	1 734 249	1 318 478
Incendie	193 621	219 936
Transport	117 413	108 478
Risques Divers	102 767	103 150
Assurance Maladie	613 361	825 644
Santé internationale	58 575	47 951
Assurance voyage	37 695	32 728
Risques spéciaux	90 509	30 677
Responsabilité Civile	87 909	132 614
Total	3 036 099	2 819 655

A 4.2 – AUTRES CREANCES NÉES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2024 un solde net de 15 886 359 dinars contre 18 789 920 dinars au 31 Décembre 2023. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes à recevoir	39 912 961	(24 143 361)	15 769 600	40 275 730	(22 559 717)	17 716 013
Les primes en contentieux	13 005 680	(13 006 694)	(1 014)	11 563 095	(11 604 508)	(41 413)
Les créances des intermédiaires	979 634	(1 856 496)	(876 862)	1 009 291	(1 027 108)	(17 817)
Compte courant des co-assureurs-Actifs	1 907 712	(913 076)	994 635	1 974 341	(841 205)	1 133 136
Total	55 805 986	(39 919 627)	15 886 359	54 822 458	(36 032 538)	18 789 920

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2024 une valeur de 39 919 627 dinars contre 36 032 538 dinars en 2023.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provisions sur les primes à recevoir	24 143 361	22 559 717
Provisions sur les primes en contentieux	13 006 694	11 604 508
Provisions sur les créances des intermédiaires	993 996	1 027 108
Provisions sur créances d'agencements et aménagements	862 500	0
Provisions sur les C/C Co-assureurs	913 076	841 205
Total	39 919 627	36 032 538

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2024 un solde net de 17 975 729 dinars contre 13 997 338 dinars au 31 Décembre 2023. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729	18 926 841	(4 929 503)	13 997 338
Total	23 739 692	(5 763 963)	17 975 729	18 926 841	(4 929 503)	13 997 338

A 4.4 – CREANCES NEEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

Ce poste présente au 31 Décembre 2024 un solde net de 15 937 056 dinars contre 17 637 453 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
C/C Réassureurs	15 493 062	17 193 459
C/C Cessionnaires STAR	443 994	443 994
Total	15 937 056	17 637 453

A 4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2024 un solde net de 3 792 906 dinars contre 3 874 552 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	655 944	(148 625)	507 318	682 525	(148 625)	533 900
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	583 890	-	583 890	767 092	-	767 092
Débiteurs divers	3 526 629	(824 931)	2 701 698	3 373 791	(800 231)	2 573 560
Total	4 766 462	(973 556)	3 792 906	4 823 409	(948 857)	3 874 552

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 30 182 526 dinars contre 27 377 407 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10 966 102	(2 294 720)	8 671 382	8 627 310	(2 330 481)	6 296 829
Frais d'acquisition reportés	15 930 060		15 930 060	15 625 083	-	15 625 083
Compte de Régularisations Actifs	5 581 084		5 581 084	5 455 496	-	5 455 496
Total	32 477 246	(2 294 720)	30 182 526	29 707 888	(2 330 481)	27 377 407

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2024 un solde net de 8 671 382 dinars contre 6 296 829 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	2 845		2 845	4 412		4 412
Banques CCP et autres organismes financiers	6 932 245	(136 090)	6 796 155	5 027 115	(136 090)	4 891 025
Valeurs à l'encaissement et valeurs impayés	161 026	(144 294)	16 732	159 452	(144 294)	15 158
Trésorerie générale et saisi arrêt	3 869 986	(2 014 336)	1 855 650	3 436 331	(2 050 097)	1 386 234
Total	10 966 102	(2 294 720)	8 671 382	8 627 310	(2 330 481)	6 296 829

A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2024 un solde net de 5 581 084 dinars contre 5 455 496 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et loyers courus et non Echus	4 576 902	4 364 102
Autres Comptes de Régularisation	1 004 182	1 091 393
Total	5 581 084	5 455 496

F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45 000 000 Dinars constitués de 4 500 000 actions de nominal 10 Dinars chacune entièrement libérée.

Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 145 134 851 dinars contre 131 054 745 dinars au 31 décembre 2023 enregistrant une variation de 14 080 106 dinars.

Désignation	Total au 31/12/2023	Mouvement de la période	Affectation du résultat 2023	Distribution dividendes	Total au 31/12/2024
Capital social	45 000 000				45 000 000
Réserve légale	4 500 000				4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345				345
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 955				5 088 955
Réserves de Garantie	37 685				37 685
Réserve pour fond social	1 537 932	5 966	200 000		1 743 898
Résultats reportés Solde créditeurs	3 259 627		1 333 668		4 593 295
Réserves spéciales pour réinvestissement	45 000 000		10 000 000		55 000 000
Dividendes	0		13 725 000	-13 725 000	0
Capitaux propres avant résultat	105 796 077	5 966	25 258 668	-13 725 000	117 335 711
Résultat de l'exercice	25 258 668	27 799 140	-25 258 668	0	27 799 140
Total capitaux propres	131 054 745	27 805 106	0	-13 725 000	145 134 851

F.1.3 - LES PASSIFS

Note P1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2024 totalisent 15 977 451 dinars contre 20 959 629 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour congés payés	1 982 035	1 926 214
Provision pour risque fiscal et social	3 533 416	7 533 416
Autres provision pour risques et charges	10 462 000	11 500 000
Total	15 977 451	20 959 629

La compagnie a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi au cours de l'exercice 2022. La compagnie a répondu à ladite notification dans les délais légaux. En 2024, la compagnie a signé un PV de conciliation avec l'administration fiscale. A ce titre, la provision pour risque fiscal a été ajustée.

La compagnie a fait l'objet d'un contrôle CNSS pour les périodes (2015-2016-2017) et (2019-2022 et 2021).

La compagnie a constaté en 2024 une dotation aux provisions pour risque fiscal et social de 1 000 000 dinars.

Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques brutes constituées au 31 Décembre 2024 totalisent 325 611 270 dinars contre 312 344 793 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour primes non acquises Non Vie	73 328 494	65 598 434
Provisions pour sinistres Non Vie	242 047 389	236 631 034
Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie	7 569 792	6 832 781
Provisions pour égalisation et équilibrage	667 208	675 940
Autres provisions techniques Non Vie	1 998 386	2 606 604
Total	325 611 270	312 344 793

P 2-1 Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 73 328 494 dinars contre 65 598 434 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2024	31/12/2023
Automobile	55 888 342	50 124 748
Incendie	4 150 885	4 063 239
Transport	1 745 762	1 499 559
Risques Divers	1 639 568	1 561 418
Groupe	1 621 550	1 551 118
Assurance voyage	474 111	401 946
Risques spéciaux	5 202 036	3 999 608
Responsabilité Civile	1 079 990	979 571
Acceptations	1 526 251	1 417 227
Total	73 328 494	65 598 434

P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 242 047 389 dinars contre 236 631 034 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour SAP	178 933 523	175 192 942
Provisions pour sinistres tardifs	59 197 528	57 392 528
Prévisions de recours à encaisser	-14 066 351	-13 432 046
Provisions pour chargement de gestion	17 982 690	17 477 610
Total	242 047 389	236 631 034

P 2-3 Autres provisions techniques non-vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 1 998 386 dinars contre 2 606 604 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Povisions mathématiques des rentes	1 998 386	2 606 604
Total	1 998 386	2 606 604

Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 42 648 145 dinars contre 40 949 205 dinars au 31 Décembre 2023.

Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 17 127 480 dinars contre 25 923 533 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 454 336	6 057 610
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 152	55 152
Dépôts et cautionnements reçus	4 050	4 050
Autres Dettes	727 702	901 140
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 768 452	15 069 927
Créditeurs divers	4 117 789	3 835 655
Total	17 127 480	25 923 533

P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 6 454 336 dinars contre 6 057 610 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dettes envers les co-assureurs	289 606	247 850
C/C Des compagnies-Passif	984 500	780 020
Dettes envers les intermédiaires	5 180 230	5 029 740
Total	6 454 336	6 057 610

P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 55 152 dinars contre un même montant qu'au 31 Décembre 2023.

P 4-3 Autres Dettes

P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 5 768 452 dinars contre 15 069 927 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Etat, impôts et taxes et retenues	3 864 215	13 394 144
Organismes de sécurité sociale	1 904 237	1 675 783
Total	5 768 452	15 069 927

P 4-3-2 Créiteurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un total de 4 117 789 dinars contre 3 835 655 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs, achat et prestations de services	2 382 252	2 022 272
Actionnaires, Dividendes à payer	193 905	192 546
Créiteurs divers, autres dettes	1 541 632	1 620 837
Total	4 117 789	3 835 655

Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2024 un total de 8 852 254 dinars contre 9 648 935 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	4 427 709	4 916 085
Produits constatés d'avance	39	2 977
Régul commissions sur PANE	685 383	740 525
Report de commission reçues des réassureurs	667 132	435 970
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	2 769 490	3 388 100
Produits perçus d'avance	302 501	165 279
Total	8 852 254	9 648 935

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT

F.2.1 - Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F.2.2 - Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F.2.3 - Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26 et l'annexe 3 de la norme NCT n°27.

F.2.4 - Ventilation des charges de personnel

Les charges du personnel de GAT ASSURANCES s'élèvent au 31/12/2024 à 23 445 951 dinars contre 21 668 672 dinars un an auparavant en augmentation de 8,2% et sont ventilés comme suit :

Eléments	2024	Structure	2023	Structure	Evolution
Salaires	18 354 707	78.29%	17 376 200	80.19%	5.63%
Charges sociales	3 988 625	17.01%	3 675 624	16.96%	8.52%
Autres charges	1 102 619	4.70%	616 848	2.85%	78.75%
Charges du personnel	23 445 951	100%	21 668 672	100%	8.20%

Eléments	Exercice clos le 31/12/2024	Structure	Exercice clos le 31/12/2023	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	222	100,0%	222	100,0%	
Répartition par collège					
Cadre	208	93.7%	208	93.7%	
Agent de maîtrise	9	4.1%	9	4.1%	
Agent d'exécution	5	2.3%	5	2.5%	
Taux d'encadrement	93.7%		93.7%		
Parité					
Hommes	108	48.6%	114	51.4%	-5.3%
Femmes	114	51.4%	108	48.6%	5.6%
Age moyen	42.5		42		1.2%
Ancienneté moyenne	14		15		-6.7%
Répartition par type de contrat					
CDI	200	90.10%	204	91.9%	-2.0%
CDD et SIVP	22	9.90%	18	8.1%	22.2%
Départs	20		13	4.9%	53.8%
Recrutements	20		11	4.9%	81.8%
Turnover	9.0%		5.4%		3.6%

F.2.5 - Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 23 032 068 dinars au 31/12/2024 contre 23 241 791 dinars au 31/12/2023.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Commissions servies aux Intermédiaires	23 032 068	23 241 791
Total	23 032 068	23 241 791

F.2.6 - Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 554 720 dinars, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 1 072 37 dinars jusqu'au 31 Décembre 2024 contre 958 280 dinars jusqu'au 31 Décembre 2023.

F.4 - NOTES AUX TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F.4.1 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2024 à 18 995 295 dinars contre 22 704 087 dinars jusqu'au 31 Décembre 2023.

F.4.2 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2024 à -3 332 820 dinars contre -11 385 200 dinars au 31 Décembre 2023.

F.4.3 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2024 à -13 323 683 dinars contre 13 499 202 dinars jusqu'au 31 Décembre 2023.

F.5 - NOTE SUR LES PARTIES LIEES

➤ Opérations conclues avec GAT VIE :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2024 pour 48 206 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE sa quote-part en TTC dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 942 176 dinars au titre de l'exercice 2024.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE sa quote-part en TTC dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 125 595 dinars au titre de l'exercice 2024.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques pour l'exercice 2024 qui s'élève à 4 260 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 199 149 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 21 467 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 1 729 450 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 19 000 dinars.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 272 850 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2024 s'élève à 548 996 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE un Contrat fidélisation pour le compte de son personnel, le montant de la prime de 2024 s'élève à 537 048 dinars.

- GAT ASSURANCES a souscrit au profit de son personnel un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) auprès de GAT VIE. Le montant de la prime relative à l'exercice 2024 s'élève à 398 994 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2024 s'élève à 13 662 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif Décès au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2024 s'élève à 164 020 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat prévoyance collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2024 s'élève à 69 654 dinars.
- GAT ASSURANCES a loué un local à GAT VIE. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2024 est de 105 596 Dinars.
- Le compte courant de GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 769 229.940 dinars au 31 décembre 2024.

➤ **Opérations conclues avec GAT INVESTISSEMENT :**

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT le montant des frais téléphoniques pour l'exercice 2024 de 2 640 Dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2024 pour 10 011 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT sa quote-part en TTC dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 192 339 dinars au titre de l'exercice 2024.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT sa quote-part en TTC dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 67 612 dinars au titre de l'exercice 2024.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 513 190 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 25 667 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 999 460 dinars.
- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2024 s'élève en TTC à 1 428 000 dinars.
- Le compte courant de GAT Investissement chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 315 661 dinars au 31 décembre 2024.
- GAT ASSURANCES a loué un local à GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2024 est de 62 236 dinars.

➤ **Opérations conclues avec GAT IMMOBILIER :**

- GAT ASSURANCES a payé à GAT IMMOBILIER au titre de 2024 la charge s'élevant à 365 858 TTC au titre de la convention en vertu de laquelle GAT IMMOBILIER met à la disposition de GAT ASSURANCES les moyens matériels et humains pour assurer la gestion et le pilotage des tous les travaux relatifs à son siège social, ses annexes et l'ensemble de ses agences.
- GAT ASSURANCES a loué un local situé au RDC de la résidence SPROLS « les roses » à Menzah 9 auprès de GAT IMMOBILIER. La charge de location au titre de 2024 s'élève à 28 564 TTC.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à sa place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2024 à 2 520 Dinars pour les frais téléphoniques et 2 424 dinars pour les frais de carburant.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT Immobilier les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2024 pour 13 529 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT IMMOBILIER des dividendes pour un montant brut de 66 546 dinars et des jetons de présence de 6 250 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2024 est respectivement de 39 079 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 140 097 dinars pour le local des archives.
- Le compte courant de GAT Immobilier chez GAT ASSURANCES représente un solde créditeur de 81 250 dinars au 31 décembre 2024.

➤ **Opérations conclues avec GAT PROMOTION IMMOBILIERE :**

- GAT ASSURANCES a loué un local commercial à usage d'agence auprès de GAT PROMOTION IMMOBILIERE, le montant du loyer en TTC au titre de 2024 s'élève à 25 200 dinars.

- GAT ASSURANCES a reçu de GAT PROMOTION IMMOBILIERE des jetons de présence de 5 000 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu un montant de 66 907 Dinars de la part de la société GAT PROMOTION IMMOBILIERE au titre des intérêts échus des billets de trésorerie complètement remboursés en 2024 conformément à la convention d'émission de billets de trésorerie.

F.6 - NOTE SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE

A ce jour aucun évènement n'a été enregistré et qui peut impacter les états financiers de l'année 2024.

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Au 31/12/2024

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	9 234 486	751 273	-	9 985 759	7 886 255	-	463 278	-	-	-	8 349 533	-	1 636 225
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.3 Fonds de commerce	35 000	-	-	35 000	35 000	-	-	-	-	-	35 000	-	-
1.4 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	9 269 486	751 273	-	10 020 759	7 921 255	-	463 278	-	-	-	8 384 533	-	1 636 225
	-												
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	24 158 117	2 021 667	-	26 179 463	15 937 146	-	1 699 902	-	-	-	17 637 048	-	8 542 415
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	5 098 015	544 935	-	5 642 951	2 958 451	-	359 698	-	-	-	3 318 148	-	2 324 803
2.3 Acomptes versés	42 454	15 266	-	57 720	-	-	-	-	-	-	-	-	57 720
	29 298 587	2 581 868	-	31 880 134	18 895 596	-	2 059 599	-	-	-	20 955 196	-	10 924 938
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	49 435 839	- 0	- 0	49 435 839	18 757 199	-	792 444	-	-	-	19 549 643	-	29 886 196
3.2 Placements dans les entreprises liées	49 669 678	14 992 200	-	64 661 878	-	-	-	-	-	-	-	-	64 661 878
3.2.1 Parts	49 669 678	14 992 200	-	64 661 878	-	-	-	-	-	-	-	-	64 661 878
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	319 099 000	113 303 992	118 988 000	313 414 992	-	6 038 848	-	-	-	75 036	-	5 963 812	307 451 179
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	101 290 987	7 703 992	-	108 994 979	-	6 038 848	-	-	-	75 036	-	5 963 812	103 031 167
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	118 430 013	14 100 000	7 610 000	124 920 013	-	-	-	-	-	-	-	-	124 920 013
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	99 378 000	91 500 000	111 378 000	79 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	79 500 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	2 206 482	15 543 435	14 973 372	2 776 546	-	-	-	-	-	-	-	-	2 776 546
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	420 410 999	143 839 627	133 961 372	430 289 254	18 757 199	6 038 848	792 444	-	-	75 036	19 549 643	5 963 812	404 775 799
TOTAL:	458 979 071	147 172 768	133 961 372	472 190 147	45 574 051	6 038 848	3 315 321	-	-	75 036	48 889 372	5 963 812	417 336 963

Annexe n°9

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2024

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	49 435 839	29 886 196		
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	17 379 617	17 379 617		-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	102 753 964	96 790 151		64 036 168
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	53 523 276	53 523 276		1 271 410
Obligations et autres titres à revenu fixe	124 920 013	124 920 013		-
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 776 546	2 776 546		-
Autres dépôts auprès des établ. bancaires et financiers	79 500 000	79 500 000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total	430 289 254	404 775 799	-	65 307 578

1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe n°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 31/12/2024

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2020	2021	2022
Inventaire 2022			
Règlements cumulés	79 173 548	101 053 948	66 155 555
Provisions pour sinistres	26 384 558	47 677 207	114 884 983
Total des charges de sinistres	105 558 106	148 731 155	181 040 538
Primes émises et acceptées-VB			
Variation de la provision pour primes non acquises-VB			
Primes Acquis	181 578 539	208 699 704	229 630 010
% sinistres / primes acquises	58.13%	71.27%	78.84%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023				
Règlements cumulés	83 642 207	112 745 835	112 350 410	77 058 068
Provisions pour sinistres	14 806 442	28 262 772	48 922 933	108 280 692
Total des charges de sinistres	98 448 649	141 008 606	161 273 343	185 338 761
Primes émises et acceptées-VB				
Variation de la provision pour primes non acquises-VB				
Primes Acquis	181 578 539	208 699 704	229 630 010	252 130 689
% sinistres / primes acquises	54.22%	67.57%	70.23%	73.51%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2024					
Règlements cumulés	86 188 612	120 640 649	127 833 656	119 552 926	61 651 959
Provisions pour sinistres	8 054 125	13 339 018	29 139 503	48 432 455	116 040 603
Total des charges de sinistres	94 242 737	133 979 668	156 973 159	167 985 381	177 692 562
Primes émises et acceptées-VB					
Variation de la provision pour primes non acquises-VB					
Primes Acquis	181 578 539	208 699 704	229 630 010	252 130 689	249 078 700
% sinistres / primes acquises	51.90%	64.20%	68.36%	66.63%	71.34%

Annexe n°11

Ventilation des charges et des produits de placements

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Revenus et Frais Financiers concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles	-435 976		(435 976)
1.2 Parts et actions de société immobilière			-
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	-4 887 532		(4 887 532)
2.2 Emprunts obligataires	-6 102 519		(6 102 519)
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	-5 872 479		(5 872 479)
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	-1 186 378		(1 186 378)
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	0		-
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	-3 085 048		(3 085 048)
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-7 950 325		(7 950 325)
2.8 Contrats en unités de comptes			-
2.9. Autres	-10 382		(10 382)
3. Autres placements			-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			-
Total Produits de placements	-	(29 530 639)	(29 530 639)
Pertes provenant de la réalisation de placements	0.000		-
Pertes de change	67 924.521		67 925
Interets des depots recus des réassureurs	514 252.185		514 252
Dot./Amt des primes de remboursement des emprunts			-
Dot./dép des placements			-
Autres frais	2 374 597.175		2 374 597
Total Charges de placements		2 956 774	2 956 774

Annexe n°12

Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2024

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Contrats Mixte	Contrats en unité de compte	Contrats épargne	Contrats décès	Contrat TDI	Montant
Primes acquises	146 352	-	-	2 816 278	-	2 962 630
Charges de prestations	-	-	-	(1 338 448)	-	(1 338 448)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	8 732	-	-	-	-	8 732
Solde de souscription	155 084	-	-	1 477 830	-	1 632 914
Frais d'acquisition	-	-	-	(421 357)	-	(421 357)
Autres charges de gestion nettes	-	-	-	(108 853)	-	(108 853)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	-	-	(530 210)	-	(530 210)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	25 963	-	-	132 046	-	158 008
Participation aux résultats	(105 373)	-	-	5 948	-	(99 425)
Solde Financier	(79 411)	-	-	137 993	-	58 583
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	(129 144)	-	(129 144)
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	90 287	-	90 287
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	-	-	-	(38 857)	-	(38 857)
Résultat technique	83 073	-	-	1 039 356	-	1 122 429
Résultat Technique N-1	70 781			1 318 816		1 389 597

Annexe n°13

Résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie jusqu'au 31/12/2024

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Automobile	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité civile	Risque agricole	Autres dommages aux biens	Assistance	Accidents corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	Accidents de travail	Protection juridique	Acceptation	Autres	Montant
Primes acquises	108 275 539	15 754 561	17 718 865	1 396 610	4 993 768	333 855	18 212 323	14 667 888	5 811 646	50 504 556	2 013 957	-	6 693 655	2 701 478	-	249 078 700
Primes émises	112 362 101	16 000 764	17 794 831	2 555 223	5 094 431	345 996	19 031 362	15 254 168	6 020 361	50 574 988	2 032 098	-	6 931 936	2 810 502	-	256 808 761
Variation des primes non acquises	(4 086 562)	(246 203)	(75 965)	(1 158 613)	(100 662)	(12 141)	(819 040)	(586 280)	(208 716)	(70 432)	(18 140)	-	(238 281)	(109 024)	-	(7 730 061)
Charges de prestations	(84 334 072)	(3 472 142)	(4 900 463)	(1 426 903)	(3 893 504)	(630 414)	(1 472 514)	(193 135)	(695 949)	(48 538 344)	(221 833)	421 061	(2 466 289)	(2 626 954)	-	(154 451 456)
Prestations et frais payés	(78 896 422)	(5 027 380)	(4 853 843)	(311 356)	(2 288 704)	(677 899)	(1 391 845)	(193 135)	(267 843)	(49 900 561)	(186 505)	(180 368)	(2 748 301)	(2 165 915)	-	(149 090 077)
Charges des provisions pour prestations diverses	(5 437 649)	1 555 238	(46 620)	(1 115 547)	(1 604 800)	47 485	(80 670)	-	(428 107)	1 362 217	(35 327)	601 429	282 012	(461 039)	-	(5 361 379)
Solde de souscription	23 941 467	12 282 418	12 818 402	(30 293)	1 100 264	(296 560)	16 739 808	14 474 753	5 115 696	1 966 211	1 792 125	421 061	4 227 366	74 524	-	94 627 244
Frais d'acquisition	(21 035 779)	(2 742 109)	(4 894 079)	(868 501)	(1 212 122)	(144 063)	(4 575 297)	(2 882 449)	(1 801 191)	(5 818 698)	(613 942)	-	(1 282 464)	(812 328)	-	(48 683 022)
Autres charges de gestion nettes	(4 276 387)	(872 494)	(948 871)	(115 802)	(266 271)	(17 101)	(799 276)	(596 517)	(342 154)	(1 946 659)	(110 932)	-	(264 106)	(13 913)	-	(10 570 483)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(25 312 166)	(3 614 604)	(5 842 950)	(984 302)	(1 478 392)	(161 163)	(5 374 573)	(3 478 966)	(2 143 345)	(7 765 357)	(724 874)	-	(1 546 570)	(826 242)	-	(59 253 504)
Produits nets des placements	11 377 016	537 775	1 271 081	327 018	1 291 171	52 191	726 184	320 800	205 203	1 329 278	180 941	133 959	525 764	199 357	-	18 477 739
Participations aux résultats	127 707	(959 713)	(1 603 167)	-	19 985	-	(1 526 545)	-	(1 265)	(1 406 969)	-	-	-	(42 114)	-	(5 392 081)
Solde Financier	11 504 722	(421 937)	(332 086)	327 018	1 311 156	52 191	(800 361)	320 800	203 938	(77 692)	180 941	133 959	525 764	157 244	-	13 085 658
Part des réassureurs dans les primes acquises	(2 292 004)	(10 557 191)	(13 706 795)	(1 468 815)	(1 255 633)	(269 227)	(1 802 609)	(8 937 604)	(220 736)	(2 036 492)	(1 274 634)	-	-	(185 905)	-	(44 007 644)
Part des réassureurs dans les prestations payées	74 497	1 922 094	2 250 447	96 085	2 204	480 268	630 766	-	-	1 382 417	71 029	-	-	1 035 046	-	7 944 854
Part des réassureurs dans les charges de provisions	(145 466)	(389 210)	(445 258)	957 193	576 777	(23 911)	(58 827)	-	11 910	372 021	68 217	-	-	(191 589)	-	731 858
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	174 879	1 393 146	16 543	-	483	1 174 544	-	6 292	-	16 121	-	-	8 667	-	2 790 674
Commissions reçues des réassureurs	(177)	1 725 066	3 269 668	452 682	204 879	82 895	530 291	3 819 904	32 343	150 671	351 609	-	-	49 296	-	10 669 127
Solde de réassurance	(2 363 150)	(7 124 361)	(7 238 791)	53 689	(471 773)	270 508	474 164	(5 117 701)	(170 191)	(131 383)	(767 658)	-	-	715 515	-	(21 871 130)
Résultat technique	7 770 874	1 121 517	(595 425)	(633 888)	461 255	(135 024)	11 039 039	6 198 886	3 006 098	(6 008 220)	480 534	555 020	3 206 560	121 041	-	26 588 267
Résultat Technique N-1	10 676 639	4 307 206	1 281 996	(214 330)	2 131 026	5 293	8 812 438	4 641 263	2 937 331	(11 716 144)	683 390	(91 167)	2 802 727	(334 593)	-	25 923 075

Annexe n°15

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquises	PRV11	2 962 630
Charges de prestations	CHV11	(1 338 448)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12+CHV21	8 732
Solde de souscription		1 632 914
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(421 357)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(108 853)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(530 210)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	158 008
Participation aux résultats	CHV3	(99 425)
Solde Financier		58 583
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11 _ 2°Colonne	(129 144)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 _ 2°Colonne	90 287
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 _ 2°Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 _ 2°Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 _ 2°Colonne	-
Solde de réassurance		(38 857)
Résultat technique		1 122 429
Résultat Technique N-1		1 389 597

Annexe n°16

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquises		249 078 700
Primes émises	PRNV11	256 808 761
Variation des primes non acquises	PRNV12	(7 730 061)
Charges de prestations		(154 451 456)
Prestations et frais payés	CHNV11	(149 090 077)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV2	(5 361 379)
Solde de souscription		94 627 244
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	(48 683 022)
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	(10 570 483)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(59 253 504)
Produits nets des placements	PRNT3	18 477 739
Participations aux résultats	CHNV3	(5 392 081)
Solde Financier		13 085 658
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2° Colonne	(44 007 644)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2° Colonne	7 944 854
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2° Colonne	731 858
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		2 790 674
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2° Colonne	10 669 127
Solde de réassurance		(21 871 130)
Résultat technique		26 588 267
Résultat Technique N-1		25 923 076

I- RAPPORT GENERAL

GAT ASSURANCES
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **145 134 851** Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **27 799 140** Dinars.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre

rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT ASSURANCES » avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, la société « GAT ASSURANCES » détient, au 31 décembre 2024, respectivement 98,83% et 99,95% dans le capital des sociétés « GAT VIE » et « GAT Investissement » qui détiennent à leur tour respectivement 1,45% et 3,74% dans le capital de la société « GAT ASSURANCES ».

Tunis, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

FINOR

Walid BEN SALAH

II- RAPPORT SPECIAL

GAT ASSURANCES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. GAT VIE :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE :
 - Les frais d'assurance groupe relatifs à l'exercice 2024, au titre du contrat d'assurance groupe 2024 pour un montant de 48 206 dinars.
 - Sa quote-part dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 942 176 dinars en TTC au titre de l'exercice 2024.
 - Sa quote-part dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 125 595 dinars en TTC au titre de l'exercice 2024.
 - Le montant des frais téléphoniques pour l'exercice 2024 de 4 260 dinars en TTC.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 199 149 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 21 467 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT VIE des dividendes pour un montant brut de 1 729 450 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 19 000 dinars.
- GAT ASSURANCES a loué un local à GAT VIE. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2024 s'élève à 105 596 dinars en TTC.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 272 850 dinars en TTC représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2024 s'élève à 548 996 dinars.

- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de GAT VIE un Contrat fidélisation pour le compte de son personnel, le montant de la prime relative à l'exercice 2024 s'élève à 537 048 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit au profit de son personnel un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) auprès de GAT VIE. Le montant de la prime relative à l'exercice 2024 s'élève à 398 994 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2024 s'élève à 13 662 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif Décès au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2024 s'élève à 164 020 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat prévoyance collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2024 s'élève à 69 654 dinars.
- Le compte courant de GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 769 230 dinars.

2. GAT INVESTISSEMENT :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT INVESTISSEMENT :
 - Le montant des frais téléphoniques au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 2 640 dinars en TTC.
 - Les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2024 pour 10 011 dinars.
 - Sa quote-part dans les charges communes de personnel de GAT ASSURANCES. Ce montant s'élève à 192 339 dinars en TTC au titre de l'exercice 2024.
 - Sa quote-part dans les charges communes de l'immeuble. Ce montant s'élève à 67 612 dinars en TTC au titre de l'exercice 2024.
- GAT ASSURANCES a réglé à GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 513 190 dinars et des jetons de présence pour un montant brut de 25 667 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT INVESTISSEMENT des dividendes pour un montant brut de 999 460 dinars.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2024 s'élève à 62 236 dinars en TTC.
- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1 428 000 dinars en TTC.
- Le compte courant de GAT Investissement chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 315 661 dinars.

3. GAT IMMOBILIER :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER :
 - Le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à sa place. Ce montant s'élève au titre de l'exercice 2024 à 2 520 dinars pour les frais téléphoniques et 2 424 dinars pour les frais de carburant.
 - Les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2024 pour un montant de 13 529 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu de De GAT IMMOBILIER des dividendes pour un montant brut de 66 546 dinars et des jetons de présence de 6 250 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer au titre de l'exercice 2024 est respectivement de 39 079 dinars pour le local du centre d'expertise et de 140 097 dinars pour le local des archives.

- GAT ASSURANCES a conclu avec La société GAT IMMOBILIER une convention en vertu de laquelle cette dernière met à sa disposition les moyens matériels et humains pour assurer la gestion et le pilotage des travaux relatifs à son siège social, ses annexes et l'ensemble de ses agences.

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération mensuelle hors taxes de 24.400 dinars majorée de 5% à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 365 858 dinars TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 13 juin 2024.

- GAT ASSURANCES a loué un local situé au RDC de la résidence SPROLS « les roses » à Menzah 9 auprès de GAT IMMOBILIER. La location a pris effet le 1^{er} février 2023.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 28 564 dinars TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 13 juin 2024.

- Le compte courant de GAT Immobilier chez GAT ASSURANCES représente au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 81 250 dinars.

4. GAT PROMOTION IMMOBILIERE :

- GAT ASSURANCES a loué un local commercial à usage d'agence auprès de GAT PROMOTION IMMOBILIERE, le montant du loyer au titre de l'exercice 2024 s'élève à 25 200 dinars en TTC.
- GAT ASSURANCES a reçu de GAT PROMOTION IMMOBILIERE des jetons de présence pour un montant brut de 5 000 dinars.
- GAT ASSURANCES a conclu avec la société GAT PROMOTION IMMOBILIERE des conventions de billets de trésorerie en vertu desquelles, cette dernière émet des billets de trésorerie à souscrire par GAT ASSURANCES, productifs d'intérêts au taux de TMM+2%.

Le montant en principal, s'élevant au 31 décembre 2023 à 2,3 millions de dinars, a été totalement remboursé en 2024.

Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent à 66 907 dinars.

Les souscriptions ont été autorisées par le conseil d'administration en date du 13 juin 2024.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC se présentent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat conclu le 08/04/2016, et l'avenant du 05/01/2021 en vertu duquel M. Mohamed DKHIL perçoit des honoraires mensuels de 36 440 dinars HT, bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais de carburant et d'une prise en charge de ses frais de mission.
- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Directeur Général Adjoint sont fixés par le procès-verbal du Conseil d'Administration du 08/09/2022, en vertu duquel M. Riadh BADR perçoit une rémunération mensuelle nette de 12 500 dinars, une prime de performance sur objectifs, fixée annuellement par le Conseil d'Administration, bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents et de tout autre avantage attribué en tant que salarié de GAT ASSURANCES avant sa prise de fonction de DGA.
- Les membres du Conseil d'Administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

2. Les rémunérations des dirigeants au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Montants bruts en dinars	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	520 371		410 759 (*)		168 000	174 200
Avantages à LT			99 955	34 641		
Avantages en nature	55 662		28 871			
Total	576 033		539 585	34 641	168 000	174 200

(*) Compte tenu de la prime de performance sur objectif relative à l'exercice 2023 pour un montant brut de 100 540 dinars servie en 2024.

(*) Hors dotation de provision pour congés à payer de 17 841 dinars au titre de l'exercice 2024. Ainsi, le solde de ladite provision s'élève à 132 627 dinars au 31 décembre 2024.

- Les jetons de présence de l'exercice 2024 s'élevant à 120 000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration, 24 000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit et 24 000 dinars pour les membres du Comité Risque. Ces jetons de présence ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 16/10/2024.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

FINOR

Walid BEN SALAH